

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Lise LeBlanc	Numéro de permis 2012206	Date d'inspection Le 24 janvier 2025	
Nom de l'établissement Garderie chez Lise		Numéro de téléphone (506) 862-8345	
Adresse 23 croissant Murielle Dieppe NB E1A 7R3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Celina Boudreau Chiasson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
La Mentore en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. La MAQ a vérifié les éléments suivants : - affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement - les dossiers d'incidents - les activités quotidiennes - l'aire de jeu intérieure - le matériel et équipement de l'aire de jeu intérieur Durant la visite, le ratio est respecté. La Mentore en Assurance de la Qualité est présente sur les lieux durant les jeux libres à l'intérieur. La Mentore en Assurance de la Qualité observe les enfants regarder un film pour une activité spéciale et la préparation pour un bricolage.

original signé par
Celina Boudreau Chiasson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 24 janvier 2025

Date

original signé par
Lise LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 janvier 2025

Date